

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 15.09.93.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 24.03.95 Bulletin 95/12.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : ATELIERS T4 — FR.

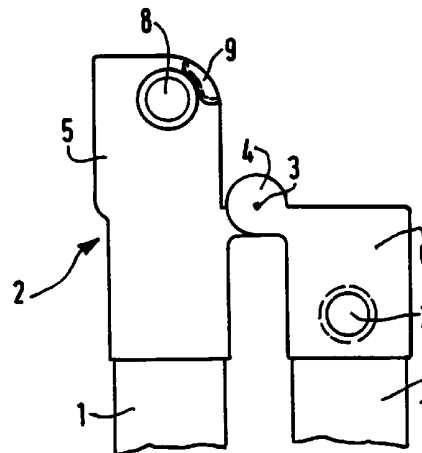
72 Inventeur(s) : Caisse Jean-Pierre.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : Bouju Derambure (Bugnion) SA.

54 Charnière notamment de parc pliant pour enfant.

57 L'invention concerne une charnière destinée à articuler des barres constitutives notamment d'un parc pliant pour enfant, la charnière (2) étant mobile en rotation autour d'un axe (3) entre une position verrouillée, dans laquelle le parc est bloqué pour l'utilisation, et une position déverrouillée, dans laquelle le parc peut être replié sur lui-même. Selon l'invention, elle comprend un moyen d'articulation (4) en deux parties, une partie mâle (5) et une partie femelle (6), la partie mâle venant recouvrir en partie ou complètement en position verrouillée la partie femelle.



CHARNIERE NOTAMMENT DE PARC PLIANT POUR ENFANT

5 L'invention concerne des charnières notamment de
parcs pliants pour enfant. Plus particulièrement,
l'invention concerne des charnières destinées à articuler
des barres constitutives notamment d'un parc pliant pour
enfant.

10

On connaît déjà de nombreux types de parc pour
enfant destiné à limiter le rayon d'action de l'enfant qui
y est placé. Certains de ces parcs pour enfant sont non
pliants, d'autres sont pliants de manière à réduire leur
15 encombrement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ainsi, on
connaît, par exemple, des parcs pour enfant à repliage
central, à repliage en faisceau ou équivalent.

On peut se référer, par ailleurs, aux documents
20 suivants : FR-A-2 638 344 qui concerne un parc pour enfant
à repliage central, FR-A-2 651 659, FR-A-2 553 986 qui
concerne une structure extensible formant barrière
notamment un parc d'enfant, FR-A-2 532 168, FR-A-2 523 832,
FR-A-2 520 992, FR-A-2 422 367.

25

Par ailleurs, la réglementation française sur les
articles de puériculture, notamment les parcs pour enfant,
ne permet l'usage que de certains matériaux,
caractéristiques de construction en tant qu'élément
30 constituant les parcs pour enfant.

La norme française de sécurité NF S 54-010 définit
les caractéristiques minimales d'exécution, d'aptitude à

l'emploi et de sécurité des parcs pour enfants, et les essais permettant de les vérifier.

5 Cette norme s'applique aux parc utilisés dans des pièces d'habitation, pour limiter le rayon d'action des enfants jusqu'à 2 ans.

10 L'invention a pour objet de pallier les inconvénients ou limites notamment des parcs pour enfant connus et, plus particulièrement, elle a pour objet des charnières destinées à articuler des barres constitutives notamment d'un parc pliant pour enfant évitant tout risque de pincement, de coupure ou de blessure.

15 Un autre objet de l'invention est de proposer des charnières destinées à articuler des barres notamment d'un parc pliant pour enfant dont aucun élément ne peut être arraché, décollé, détaché, brisé, par un utilisateur et dans tous les cas par l'enfant.

20 Un autre objet de l'invention est de proposer des charnières destinées à articuler des barres notamment d'un parc pliant pour enfant dont toutes les pièces constitutives sont protégées de manière à ne pas blesser l'enfant.

25 L'invention a enfin pour objet que le parc pour enfant comportant les charnières de la présente invention remplisse les conditions définies par la norme française de sécurité NF S 54-010 déjà citée.

30 A cet effet, l'invention propose une charnière destinée à articuler des barres constitutives notamment d'un parc pliant pour enfant, la charnière étant mobile en

rotation autour d'un axe entre une position verrouillée, dans laquelle le parc est bloqué pour l'utilisation, et une position déverrouillée, dans laquelle le parc peut être replié sur lui-même, caractérisée en ce qu'elle comprend un
5 moyen d'articulation en deux parties, une partie mâle et une partie femelle, la partie mâle venant recouvrir en partie ou complètement, en position verrouillée, la partie femelle.

10 Les autres caractéristiques de l'invention seront bien comprises grâce à la description qui suit en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de haut, d'une première charnière selon l'invention ;

15 - la figure 2 est une vue , de haut, d'une deuxième charnière selon la présente invention ;

- la figure 3 est une vue schématique, de haut, d'un parc pour enfant à l'état semi-plié, comportant les charnières de la présente invention.

20 L'invention concerne donc des charnières destinées à articuler des barres constitutives notamment d'un parc pour enfant. Mais ces charnières également être destinées à articuler des barres constitutives, d'autres articles de
25 puericulture comme notamment des chaises pliantes pour enfant, etc.

Dans le cas d'un parc pliant pour enfant, ces charnières sont destinées à articuler les barres
30 horizontales 1 inférieures et supérieures.

Ces parcs pour enfant doivent remplir des caractéristiques draconiennes tant au niveau des matériaux utilisés, de leurs caractéristiques de construction, de

leur résistance, stabilité et mobilité pour pouvoir être homologués.

5 Dans les parcs pliants pour enfant, les charnières 2 sont mobiles en rotation autour d'un axe 3 entre une position verrouillée dans laquelle le parc est bloqué pour l'utilisation, et une position déverrouillée, dans laquelle le parc peut être replié sur lui-même.

10 Selon l'invention, la charnière 2 comprend un moyen d'articulation 4 en deux parties, une partie mâle 5 et une partie femelle 6, la partie mâle venant recouvrir en partie ou complètement, en position verrouillée la partie femelle.

15 On entend ici par partie mâle, la partie du moyen d'articulation 4 qui entre dans l'autre partie (la partie femelle) du moyen d'articulation 4.

20 Ainsi, lorsque la charnière 2 est destinée à articuler les extrémités des barres horizontales 1 inférieures et supérieures du parc pour enfant, la partie mâle 5 vient recouvrir en partie la partie femelle 6 comme cela est représenté sur la figure 1.

25 Lorsque la charnière 2 est destinée à articuler en leur milieu, les barres horizontales 1 inférieures et supérieures du parc pour enfant, la partie mâle 5 vient recouvrir complètement la partie femelle 6.

30 Sur la figure 3, est représenté l'emplacement d'une part des charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir en partie la partie femelle 6 - ces charnières sont représentées par les références 10a à 10d - d'autre part, les charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir

complètement la partie femelle 6 - ces charnières sont représentées par les références 20a et 20b.

5 Dans la suite du texte, les charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir complètement la partie femelle 6 seront désignés par la référence 20a,b et les charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir en partie la partie femelle 6 par la référence 10a-d

10 On comprend ainsi qu'un parc pliant pour enfant comporte quatre paires de charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir en partie la partie femelle 6 (référence 10a-d) et deux paires de charnières dont la partie mâle 5 vient recouvrir complètement la partie femelle 6 (référence 15 20a,b).

La charnière 20a,b comprend en outre un moyen de blocage associé aux parties mâle 5 et femelle 6 du moyen d'articulation 4, de manière à interdire la mobilité en 20 rotation de la charnière 20a,b en position verrouillée.

Ce moyen de blocage est constitué d'un bouton poussoir 7 associé à la partie femelle 6 du moyen d'articulation 4 destiné, en position verrouillée, à venir 25 s'engager dans un orifice 8 correspondant de la partie mâle 5 du moyen d'articulation 4.

On comprend ainsi que, par rotation autour de l'axe 3, la partie mâle 5 du moyen d'articulation 4 vient 30 recouvrir complètement la partie femelle 6 et, de ce fait, force le bouton-poussoir 7 à obturer l'orifice 8 de la partie mâle 5. La charnière 20a,b, est alors verrouillée. Le parc pour enfant est alors bloqué dans sa position d'utilisation.

Pour déverrouiller la charnière 20a,b, il suffit alors d'appuyer sur le bouton-poussoir 7 de manière à le désengager de l'orifice 8 et ainsi libérer les deux parties mâle 5 et femelle 6 du moyen d'articulation 4 de la charnière de l'invention.

Pour faciliter le déclenchement du mécanisme de déverrouillage du parc pour enfant, l'orifice 8 de la partie mâle 5 est en biseau et la partie mâle 5 comprend une saillie 9 ergonomique en partie adjacente à l'orifice 8 du moyen de blocage.

Dans une variante préférée de l'invention, le moyen d'articulation est de type gond ou équivalent.

Enfin, la charnière selon l'invention est en matière plastique et comporte des arêtes arrondies ou ébardées.

20

R E V E N D I C A T I O N S

1. Charnière destinée à articuler des barres
constitutives notamment d'un parc pliant pour enfant,
5 ladite charnière (2) étant mobile en rotation autour d'un
axe (3) entre une position verrouillée, dans laquelle le
parc est bloqué pour l'utilisation, et une position
déverrouillée, dans laquelle le parc peut être replié sur
lui-même, caractérisée en ce qu'elle comprend un moyen
10 d'articulation (4) en deux parties, une partie mâle (5) et
une partie femelle (6), la partie mâle venant recouvrir en
partie ou complètement, en position verrouillée, la partie
femelle.

15 2. Charnière selon la revendication 1, caractérisée
en ce qu'elle est destinée à articuler les extrémités des
barres horizontales (1) inférieures et supérieures du parc
pour enfant.

20 3. Charnière selon la revendication 1, caractérisée
en ce qu'elle est destinée à articuler, en leur milieu, les
barres horizontales (1) inférieures et supérieures du parc
pour enfant.

25 4. Charnière selon la revendication 3, caractérisée
en ce qu'elle comprend un moyen de blocage associé aux
parties mâle (5) et femelle (6) du moyen d'articulation (4)
de manière à interdire la mobilité en rotation de la
charnière (2) en position verrouillée.

30 5. Charnière selon la revendication 4, caractérisée
en ce que le moyen de blocage est constitué d'un bouton-
poussoir (7) associé à la partie femelle (6) du moyen
d'articulation (4) destiné, en position verrouillée, à

venir s'engager dans un orifice (8) correspondant de la partie mâle (5) du moyen d'articulation (4).

5 6. Charnière selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'orifice (8) de la partie mâle (5) est en biseau.

10 7. Charnière selon la revendication 5 ou 6, caractérisée en ce que la partie mâle (5) comprend une saillie (9) ergonomique en partie adjacente à l'orifice (8) du moyen de blocage et destinée à faciliter le déclenchement du mécanisme de déverrouillage du parc pour enfant.

15 8. Charnière selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le moyen d'articulation (4) est de type gond ou équivalent.

20 9. Charnière selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'elle est en matière plastique.

1/1

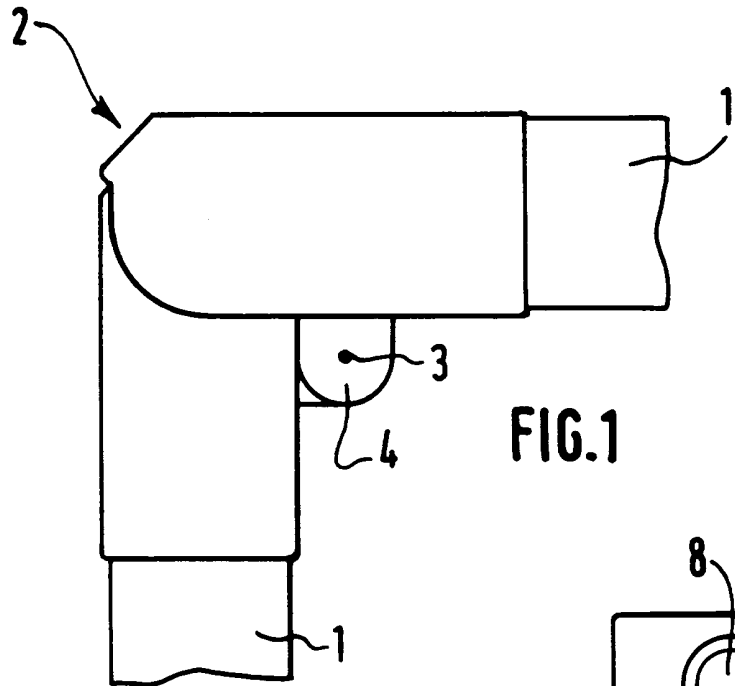


FIG. 1

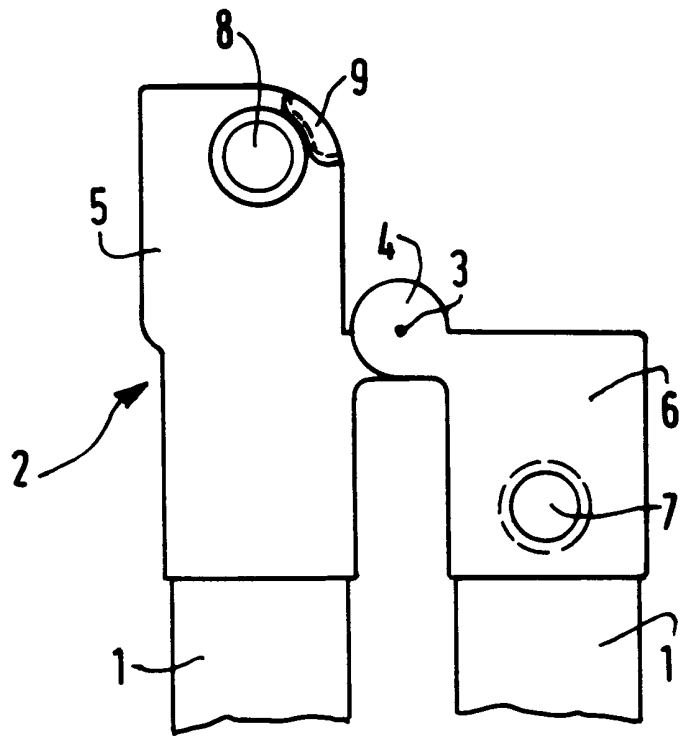


FIG. 2

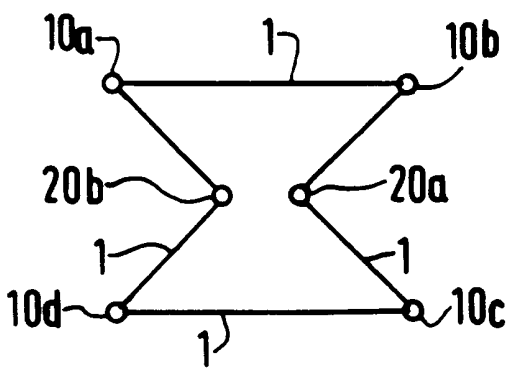


FIG. 3

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 286 353 (ROCHE) * le document en entier *	1-5,8
Y	---	6,7
X	GB-A-1 436 703 (FLETCHER) * le document en entier *	1-4,9
X	US-A-4 756 712 (CLOVER) * abrégé; figures *	1,4,5
X	US-A-3 801 208 (BOURGRAF ET AL.) * colonne 4, ligne 5 - ligne 32; figures 7-9 *	1,4,8
Y	US-A-2 798 249 (LUKALA) * le document en entier *	6,7
A	EP-A-0 248 540 (THE STATE OF ISRAEL) * revendications; figures *	1,4,5
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
		E05D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
16 Mai 1994		Voutsadopoulos, K
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1
EPO FORM 1503 03.92 (P04C13)